l'adoption par la Chambre de la résolution de M. Dubief, qui invitait le gouvernement à laïciser toutes les écoles de filles dans le délai de dix ans, répondit qu'il ne pouvait accepter ce délai de dix ans *et que tant qu'une loi nouvelle ne serait pas intervenue*, il s'en tiendrait aux prescriptions de la loi du *30 octobre 1886*.

M. Méline fit remarquer que cette loi est une loi de tempérament et que tous les partis s'en servent au besoin. A l'appui de cette assertion, il dit que la municipalité radicale-socialiste d'Auch en profiterait pour s'opposer à la laïcisation d'une école congréganiste de filles, dont la vacance est ouverte depuis deux ans.

Je proteste contre l'allégation produite par M. le président du conseil. D'abord, la municipalité d'Auch *n'est pas radicale-socialiste*. (Rires et Bruit). Je reconnais très bien que je n'ai pas laïcisé cette école, parce que la loi de 1886 ne m'obligeait pas à le faire, ne pouvait pas m'y obliger.

J'avais laïcisé par avance, ce qui fait que je n'étais pas obligé de le faire au moment où la vacance *s'est produite*, et je demande au président du conseil de déclarer que ce que j'avance est conforme à la vérité. (Très bien à gauche).

M. Le Provost de Launay. — Le gouvernement est trompé *par ses préfets sur tous les points*.

Réponse de M. Méline

M. Méline, président du conseil. — J'aurais pu à la Chambre citer d'autres municipalités radicales que celle d'Auch. (Mouvements divers et bruit).

Si j'ai fait allusion à celle-ci, c'est en raison de la présence à la tribune en dernier lieu de M. Thierry Cazes, député du Gers. J'ai d'ailleurs parlé d'une façon générale en *insistant sur les dangers* que présenterait la laïcisation à outrance.

Mais la façon de procéder de M. Aucoin m'embarrasse un peu. C'est lui qui m'interpelle. Il nous a déjà annoncé qu'il avait un dossier faisant la preuve qu'il a toujours été prêt à laïciser, et puis il descend de la tribune en nous demandant, à nous, cette preuve. (Rires au centre.)

Il nous demande, en outre, de dire qu'il n'est pas radical-socialiste. Je lui dis alors : Qui êtes-vous ? Vous devez le savoir mieux que nous. (Applaudissements et rires au centre.)

Définissez votre politique.

M. Destieux-Junca. — *Ce n'est pas la vôtre !*

M. Méline. — M. Aucoin a dit qu'il avait créé une école laïque pour remplacer par avance l'école *congréganiste dont il s'agit*. C'est la première fois qu'il produit cet argument. M. Aucoin n'a jamais demandé la suppression de l'école congréganiste, comme il aurait dû le faire, si son assertion était exacte.

Dans tous les cas, j'ai des pièces, là, dans mon dossier, dont je vous donnerai connaissance si M. Aucoin croit devoir remonter à la tribune. (Applaudissements au centre.

Réplique de M. Aucoin

M. Aucoin. — Je déclare une fois de plus que le président du conseil *se trompe. Il dit qu'il aurait* pu citer d'autres villes : pourquoi donc a-t-il choisi *de préférence la ville d'Auch*.

Il a demandé ensuite quelles étaient les opinions politiques de l'interpellateur. S'il avait dit qu'il était un ancien républicain, il ne se serait pas trompé. Il n'est pas plus exact de prétendre que la municipalité d'Auch est radicale-socialiste.

L'orateur cite les professions de foi des membres du Conseil, à l'appui de ses dires.

Je crois avoir répondu d'une manière *triomphale!* s'écrie M. Ancoin (Rires).

M. Sebline. — Vous montez trop facilement au Capitole.

M. Ancoin. — J'aurai ma roche tarpéienne tout à l'heure, au moment du vote. (Nouvelle hilarité.)

M. Ancoin fait un long exposé de la situation des écoles de la ville d'Auch au point de vue de la laïcisation.

Voilà ce qui a été fait et je crois avoir démontré *que l'école avait été laïcisée par avance*.

M. Destieux-Junca. — Tout cela est du parti-pris.

M. Ancoin. — On m'objecte que si les deux écoles sont insuffisantes, nous serions obligés d'en créer une nouvelle en vertu des lois de 1883 et 1886. Cette objection est en *contradiction formelle* avec les déclarations du Préfet et de l'Inspecteur d'Académie. De plus, M. le Président du Conseil *n'a pas parlé de cette nouvelle école dans son discours*.

M. Ancoin termine en déposant l'ordre du jour suivant : « Le Sénat demande au gouvernement de donner des ordres à ses représentants, afin qu'à l'avenir ils respectent la loi, et passe à l'ordre du jour » (Très bien à gauche).

M. le Président du Conseil. — Le Sénat comprend que je ne veuille pas revenir sur la définition des opinions politiques de M. Ancoin,

Il déclare avoir une définition triomphante.

M. Ancoin. — Vous avez fait partie de la commune.

Le Président du Conseil. — *C'est une sottise.*

M. Destrieux-Junca. — On connaît votre impudence.

Le président. — M. Destieux-Junca, je vous prie de retirer ce mot qui est un outrage à un membre du gouvernement.

M. Fabre. — J'étais à Paris et je sais que c'est une calomnie.

M. Destieux-Junca. — Je le répéterai toutes les fois qu'on me provoquera.

Le président rappelle à l'ordre M. Destieux-Junca.

M. le président du Conseil. — Quant au fond du débat, *M. Ancoin soutient que la municipalité* d'Auch a voulu créer une école laïque pour supprimer plus tard une école congréganiste. Ce système a *un tort, c'est de ne pas avoir été produit plus tôt*.

La vérité, c'est que M. le maire d'Auch, questionné par le préfet sur ses intentions a répondu que le Conseil municipal et le bureau de bienfaisance étaient d'accord pour réclamer le maintien du *statu quo*.

L'ordre du jour pur et simple est adopté.

La séance est levée à 5 heures 50.

Physionomie du Sénat

Si on croit les conversations tenues aujourd'hui *par quelques sénateurs*, le Sénat serait disposé à rejetter jeudi le projet sur les prestations que M. Barthou, ministre de l'intérieur, a fait voter récemment *à la Chambre*.

Le Sénat voudrait mettre M. Barthou personnellement en échec et l'obliger à imiter l'exemple de M. Darlan.

Il serait certainement curieux de voir le Sénat arriver à déchiqueter pièce par pièce un ministère dont la Chambre n'a pu avoir raison.

Je ne sais pas si ces prédictions se réaliseront, mais je sais qu'elles ont été formulées.

La « Touraine »

Paris, 14 décembre. — Le transatlantique la *Touraine*, parti de New-York le *4 décembre* et qui était attendu au Hâvre depuis samedi dernier, a été signalé ce matin à 4 h. 15, par le travers du cap *Lizart*.

Le paquebot stoppait en vue du Cap, et ses signaux indiquaient qu'il avait subi des avaries suffisamment graves pour ne pouvoir gouverner.

La mer est calme ; la *Touraine* sera fort probablement assistée jusqu'au Hâvre, où elle est attendue à la prochaine marée.

A la dernière heure, notre *correspondant du* Havre nous téléphone :

« La *Touraine* est signalée ; elle arrive remorquée par un navire anglais. »

Le Hâvre, 14 décembre. — Le paquebot La *Touraine* a passé à Barfleur à 7 heures 30 marchant à toute petite vitesse. Signalé à 6 milles au large à 11 heures et demie, il vient d'arriver sur rade.

L'AFFAIRE DREYFUS

La version de « l'Intransigeant »

Les renseignements que *nous avons* publiés avant-hier, et que nous maintenons formellement, étaient absolument inédits. L'entrevue qu'eut M. de Munster avec M. Casimir-Perier, alors président de la République est plus connue.

Certains de nos confrères ont vu là une intervention de Guillaume II.

La vérité est beaucoup plus simple.

Au cours de cette entrevue, à laquelle assistaient un certain nombre de membres du cabinet Dupuy, notamment le général Mercier, ministre de la guerre, il fut décidé :

1· Qu'il n'y avait pas eu soustraction de pièces à l'ambassade d'Allemagne ;

2· Qu'aucune allusion à ces pièces ne serait faite au procès et que l'ambassade non plus que ses *agents ne seraient nommés ni désignés à aucun titre*, dans aucun cas.

M. de Munster, ne se tenant pas encore pour satisfait, M. Casimir-Périer donna sa parole d'honneur que, ni à ce moment, ni à aucun autre, les lettres dérobées et restituées ne *figuraient dans la procédure*.

— Si par une indiscrétion improbable, mais possible, une allusion publique venait à se produire touchant ces documents, je suis alors autorisé par vous à démentir d'une façon catégorique leur existence ? demanda l'ambassadeur d'Allemagne.

— *Il n'y a pas eu soustraction de pièces. Ces pièces n'existent pas*, répondit M. Casimir Périer.

C'était l'engagement *formel, aussi bien pour* le ministère en exercice que pour celui qui devait suivre, du silence obligatoire et aussi... du démenti obligatoire.

Nous ne nous en plaignons pas. Nous connaissons la vérité. Nous l'avons dite : cela nous suffit, et cela suffit à nos lecteurs, que nous sommes chargés de renseigner.

Un dernier mot :

Le dossier du procès Dreyfus est divisé en deux parties : A et B.

Le dossier A est celui que tout le monde connaît *désormais, depuis que tous les journaux en ont pu*blié de larges extraits. C'est le dossier que possédait Me Demange.

Le dossier B est le dossier secret, divisé lui-même en 1 et 2. La partie 1 contient les photographies — inconnues de l'ambassade d'Allemagne — de huit lettres dérobées et rendues, ainsi que des notes de moindre importance; la partie 2 contient les rapports secrets du service de contre-espionnage.

C'est ce dossier secret, le dossier B, dont le gouvernement nie — naturellement — l'existence, nous venons d'expliquer pourquoi.

Nouveau démenti

A cette publication répond la note officieuse suivante :

« L'*Intransigeant*, revenant ce matin sur les pièces secrètes du procès Dreyfus, une note Havas déclare que le gouvernement dément nouvellement, catégoriquement et absolument les *allégations sensationnelles qui continuent à se* produire.

» Le gouvernement se préoccupe de la campa*gne d'inventions* et récits imaginaires poursuivis systématiquement par certains journaux. Il est résolu, si cette campagne continue, à prendre, *avec le concours du Parlement, les mesures né*cessaires pour y mettre un terme. »

PAPIERS ÉGARÉS

Le commandant Ravary vient de convoquer, parait-il, le chef de gare, le sous-chef et divers employés de la gare de Meaux afin d'entendre leurs dépositions sur une trouvaille fort intéressante *qui fut faite le 1er décembre dernier dans un train arrivant de Paris.*

Il s'agissait d'une serviette d'avocat, oubliée dans un compartiment de *1re classe par un* voyageur qui était descendu à Chelles. Un employé l'avait trouvée et l'avait remise au chef de gare de Meaux, M. Poiref.

Celui-ci, assisté de son sous-chef, M. Haller, en présence de plusieurs employés, ouvrit la ser*viette afin d'examiner s'il n'y découvrirait pas* le nom de celui à qui elle appartenait.

Il y trouva ce nom : c'était celui de M. Joseph Reinach. Mais, auparavant, M. Poirel avait dû feuilleter de nombreux papiers, et avait constaté qu'ils avaient trait à l'affaire Dreyfus et qu'ils étaient des plus intéressants.

C'est sur ces papiers que le commandant Ravary *a le désir d'interroger M. Poirel* et ses subordonnés.

Le *Temps* a demandé à M. Reinach ce qu'il y avait de vrai dans ce récit et il a répondu en riant :

C'est tout à fait exact. J'ai oublié un jour dans un train la serviette qui est là sur mon bureau et qui contenait, en outre de documents parlementaires, quelques fac-similés — ceux qui ont été publiés et que tout le monde possédait — du bordereau et de l'écriture du commandant Esterhazy.

A peine descendu du train, je me suis aperçu que j'avais oublié ma serviette et j'ai télégraphié au chef de gare qui, le soir même, me la renvoyait.

Voilà tout. Mais croyez-vous que ceci ait la moindre importance ?

LE CONSEIL DE GUERRE

Le *Journal* croit savoir que l'affaire Esterhazy viendra devant le conseil de guerre vers le 18 décembre, et, en tous cas, avant la fin de l'année.

M. Zola à la jeunesse

A propos des récentes manifestations des étudiants, manifestations soulevées par les péripéties de l'affaire *Dreyfus-Esterhazy*, M. Emile Zola adresse une « Lettre à la jeunesse » :

Où allez-vous, jeunes gens ? où allez-vous, étudiants qui courez en bandes par les rues, manifestant au nom de vos colères et de vos enthousiasmes ?

Allez-vous protester contre quelque abus du pouvoir ?

Allez-vous redresser un tort social ?...

Allez-vous crier, sous la fenêtre de quelque personnage fuyant et hypocrite, votre foi invincible en l'avenir, *en se siècle prochain que vous apportez* et qui doit réaliser la paix du monde au nom de la justice et de l'amour ?

— Non ! non ! Nous allons huer un homme, un vieillard qui, après une longue vie de travail et de loyauté, s'est imaginé qu'il pouvait impunément soutenir une cause généreuse, vouloir que la lumière se fasse et qu'une erreur soit réparée, pour l'honneur même de la patrie française !

M. Zola rappelle l'attitude des étudiants sous l'Empire.

Ah ! dit-il, quand j'étais jeune moi-même, je l'ai vu, *le quartier latin, tout frémissant des fières passions de la jeunesse*, l'amour de la liberté, la haine de la force brutale, qui écrase les cerveaux et comprime les âmes. *Je l'ai vu*, sous l'Empire, faisant son œuvre brave d'opposition, injuste même parfois, mais toujours sans un excès de libre émancipation humaine. Il sifflait les auteurs agréables aux Tuileries, il malmenait les professeurs dont l'enseignement lui semblait louche, il se levait contre quiconque se montrait pour les ténèbres et pour le tyrannie. En lui brûlait le foyer sacré de la belle folie des vingt ans, lorsque toutes les espérances sont des réalités et que demain appparait comme le sûr *triomphe de la Cité parfaite*.

Je sais bien qu'aujourd'hui encore le prétexte est la patrie menacée, la France livrée à l'ennemi vain*queur, par une bande de traitres*. Seulement, je le demande, où trouvera-t-on la claire intuition des choses, la sensation instinctive de ce qui est vrai, de ce qui est juste, si ce n'est dans ces âmes neuves dans ces jeunes gens qui naissent dans la vie publique, dont rien encore ne devrait obscurcir la raison droite et bonne ?

La jeunesse est donc bien gangrenée déjà pour que sa pureté, sa candeur naturelle ne se reconnaisse *pas d'un coup au milieu des inacceptables* erreurs *et n'aille pas tout droit à ce qui est évident*, à ce qui est limpide, d'une lumière honnête de plein jour !

L'histoire est bien simple. Un officier a été condamné. Les juges l'ont frappé, selon leur conscience, sur des preuves qu'ils ont cru certaines. Puis, un jour, il arrive que plusieurs hommes finissent par être convaincus que la preuve sur laquelle les juges se sont publiquement appuyés a été faussement attribuée au condamné, que cette pièce est de la main d'un autre.

Et ils le disent... Où y a-t-il, là-dedans, une machination, un noir complot pour sauver un traître ? *Le traitre, on ne le nie pas*, on veut seulement que ce soit un coupable, non un innocent, qui expie le crime... Vous l'aurez toujours, votre traître, et il ne s'agit que de vous en donner un authentique.

Mais non !

M. Zola fait alors le portrait de M. Scheurer.

Il est un des derniers de sa forte génération. Sous l'Empire, il a su ce que c'était qu'un peuple soumis à l'autorité d'un seul, se dévorant de fièvre et d'impatience, *la bouche brutalement bâillonnée devant* les dénis de justice. Il a vu nos défaites, le cœur saignant, il en a su les causes, toutes dues à l'aveuglement, à l'imbécilité despotiques. Plus tard, il a été de ceux qui ont travaillé le plus sagement, le plus ardemment, à relever le pays de ses décombres, à lui rendre son rang en Europe. Il date des temps héroïques de notre France républicaine, et je m'imagine qu'il pouvait *croire avoir fait une œuvre bonne et solide, le despotisme chassé à jamais, la* liberté conquise, j'entends surtout cette liberté humaine qui permet à chaque conscience d'affirmer son devoir, au milieu de la tolérance des autres opinions

Ah bien, oui ! Tout a pu être conquis, mais tout est par terre une fois encore. Il n'a autour de lui, en lui, que des ruines. Avoir été en proie au besoin de vérité est un crime. Avoir voulu la justice est un *crime. L'affreux despotisme est revenu, le plus dur* des bâillons est de nouveau sur les bouches. Ce n'est pas la botte d'un César qui écrase la conscience publique, c'est toute une Chambre qui flétrit ceux que la passion du juste embrase. Défense de parler ! les poings écrasent les lèvres de ceux qui ont la vérité à défendre, on ameute les foules pour qu'elles réduisent les isolés au silence. Jamais une si monstrueuse oppression n'a été organisée, utilisée *contre la discussion libre. Et la honteuse terreur* règne, les plus braves deviennent lâches, personne n'ose plus dire ce qu'il pense dans la peur d'être dénoncé comme vendu et traître. Les quelques journaux *restés honnêtes sont à plat ventre devant leurs* lecteurs, qu'on a fini par affoler avec de sottes histoires. Et aucun peuple, je crois, n'a traversé une heure plus troublé, plus boueuse, plus angoissante pour sa raison et pour sa dignité.

Alors, c'est vrai, tout le loyal et grand passé a dû s'écrouler chez M. Scheurer-Kestner. S'il croit encore à la bonté et à l'équité des hommes, c'est qu'il est d'un solide optimisme. On l'a traîné quotidiennement dans la boue, depuis trois semaines, pour avoir compromis l'honneur et la joie de sa vieillesse à vouloir être juste. Il n'est point de plus douloureuse détresse, chez l'honnête homme, que de *souffrir le martyre de son honnêteté. On assassine chez cet homme la foi en demain, on empoisonne* son espoir, et, s'il meurt, il dit : « C'est fini, il n'y a plus rien, tout ce que j'ai fait de bon s'en va avec moi ; la vertu n'est qu'un mot, le monde est noir et vide ! »

Et, pour souffleter le patriotisme, on est allé choisir cet homme, qui est, dans nos Assemblées, le dernier représentant de l'Alsace-Lorraine ! Lui, un vendu, un traître, un insulteur de l'armée, lorsque *son nom aurait dû suffire pour rassurer les inquié*tudes les plus ombrageuses ! Sans doute, il avait eu la naïveté de croire que sa qualité d'Alsacien, son *renom de patriote ardent* seraient la garantie même de sa bonne foi dans son rôle délicat de justicier. S'il s'occupait de cette affaire, n'était-ce pas dire que la conclusion prompte lui en semblait nécessaire à l'honneur de l'armée, à l'honneur de la patrie ? Laissez-la traîner des semaines encore, tâchez d'é*touffer la vérité, de vous refuser à la justice, et* vous verrez bien si vous ne nous avez pas donnés en risée à toute l'Europe, si vous n'avez pas mis la France au dernier rang des nations !

Non, non ! les stupides passions politiques et religieuses ne veulent rien entendre, et la jeunesse de nos écoles donne au monde ce spectacle d'aller huer *M. Scheurer-Kestner, le traître, le vendu* qui insulte l'armée et qui compromet la patrie.

En terminant M. Zola en appelle à la jeunesse.

Jeunesse, jeunesse ! sois humaine, sois généreuse. Si même nous nous trompons, sois avec nous lorsque nous disons qu'un innocent subit une peine effroyable et que notre cœur révolté s'en brise d'angoisse. Que l'on admette un seul instant l'erreur *possible, en face d'un châtiment à ce point démesuré, et la poitrine se serre, les larmes coulent des* yeux. Certes, les garde-chiourme restent insensibles, *mais toi, toi qui pleures encore*, qui dois être acquise à toutes les misères, à toutes les pitiés ! Comment ne fais tu pas ce rêve chevaleresque, s'il est quelque part un martyr succombant sous la haine, de défendre sa cause et de le délivrer ? Qui donc, si ce n'est toi, tentera la sublime aventure, se lancera dans une cause dangereuse et superbe, tiendra *tête à un peuple, au nom de l'idéale justice ?*

Nous ajouterons que cette brochure, qui ne dépasse pas les proportions d'un article, est tirée à deux cent mille exemplaires.

M. Emile Zola a l'intention de publier désor*mais une brochure par semaine sur les sujets à* l'ordre du jour.

Une erreur judiciaire

Marseille, 14 décembre. — Léger et Jamet, les deux *jeunes gens qui*, sur la dénonciation d'Eugénie Laroche, avaient été condamnés par la cour d'assises de la Seine aux travaux forcés *à perpétuité, viennent d'arriver à Marseille*, venant de Nouméa, et ont pris le train pour Paris.

Chronique Régionale

Réformes urgentes et les boissons hygiéniques

Le *Progrès du Nord* publiait dernièrement un article intitulé : « Les Allemands chez nous ».

... Si l'étranger vient acheter à des prix élevés nos bonnes pommes à cidre c'est qu'il y trouve ses intérêts. Et pourquoi ne fabriquons-nous pas nous-mêmes le champagne-cidre en employant par exem*ple une quantité de 450 litres de cidre de bonne* qualité, en y mélangeant 10 kilos de sucre granulé et en agitant fortement le cidre, qu'on laisse reposer pendant une semaine. *On le clarifie après* avec deux litres de lait écrémé, on y ajoute 18 litres d'alcool pur, et au bout de deux ou trois jours on le *met en bouteilles*.

Pourquoi ne pas nous réserver, à nous Français, la fabrication et la vente du champagne-cidre et du *véritable vin de Champagne*.

Car non-seulement l'Etranger nous fait la concurrence même en France avec nos propres produits après en avoir retiré tous les avantages, mais il sait encore profiter des questions discutées dans nos sociétés agricoles.

Ne vient-il pas d'être déposé au Reichstag allemand, une proposition de loi *tendant à établir un* droit de douane et de consommation de 80 marks *(125 fr.) par kilogramme sur les substances édulcorantes*, la zackerine, la crystallose et la dulcine.

Cette proposition résume bien le vœu émis par la Société des Agriculteurs du Nord, dans sa séance du 4 août 1897 :

1· Que les produits édulcorants, qui remplacent le sucre dans la brasserie et dans la fabrication des liqueurs soient frappés d'un *droit très élevé*, et que les sucres employés en brasserie soient indemnes de droits.

La future Chambre des députés aura beaucoup à faire en ce qui concerne *les boissons hygiéniques*, en réduisant ou en supprimant les droits, afin que l'on puisse consommer à bon marché du vin de *Champagne, du cidre-champagne* et de la bonne et saine bière. Voilà de vraies réformes démocratiques.

E. Eloir,
Président de la Société de Défense nationale du Travail et de la Culture Française.

M. Plichon et la « Libre Parole »

M. Plichon ayant cru devoir protester contre la publication du rapport de M. Rouanet sur le Panama, est violemment injurié par la *Libre Parole* qui le qualifie *d'étrangleur*.

Le morceau vaut la peine d'être cité, venant des amis politiques du député de Bailleul.

Nous le reproduisons à titre de curiosité :

M. Jean Plichon est un de ces députés prétendus catholiques qui, depuis leur entrée à la Chambre, ont fait plus de mal à leur cause que plusieurs loges de Francs-Maçons réunies.

Député royaliste, Plichon a trahi son roi au profit de Dupuy dont il se fit le plat valet et à qui il s'empressa d'accorder ces lois scélérates qui permettent au gouvernement d'envoyer à Cayenne tout écrivain indépendant.

Député catholique, Plichon a trahi son Dieu au profit de Méline qui jadis fut *communard, et qui est* encore, à l'heure actuelle, Franc-Maçon militant.

Député « honnête », Plichon trahit ses manda*taires, en se faisant* à la Chambre le porte-parole des chéquards et des pots-de-viniers.

Ceux-là ont été furieux de la publication faite par *La Libre Parole*, et en leur nom, M. Jean Plichon est venu protester contre cette indiscrétion. C'est là une sale besogne, mais qui convenait à merveille à un trapéfuge.

Peu nous importe, est-il besoin de le dire, et *la* fureur de l'étrangleur Plichon, et la mauvaise humeur des chéquards, ses clients. Si nous avons publié *avant tous autres le rapport Rouanet, c'est jus*tement parce que nous sentions bien qu'il devait faire hurler Plichon et ses amis. On voit que nous *avions frappé juste*. Merci Plichon.

Ainsi, voilà M. Plichon dénoncé comme panamiste, et cela par un journal catholique !

La *Dépêche* qui reproduisait volontiers les aménités habituelles de la *Libre Parole* lorsqu'elles s'adressaient aux opportunistes, ne reproduira certainement point le piquant portrait ci-dessus de son ami M. Plichon!

Les primes de la culture du Lin

La commission du budget a émis son avis relativement à la culture du lin et du chanvre.

La commission du budget approuve le projet du gouvernement fixant à deux millions le montant des primes et à 50 fr. au maximum la prime par hectare. Elle approuve l'application de la loi à l'Algérie.

Les Chicorées

MM. Weil-Mallez, Lepez et Sirot-Mallez ont déposé une proposition de loi élevant les droits de douanes sur les chicorées.

Les droits d'entrée seraient modifiés comme suit : chicorées vertes 1 fr. 50 au lieu de 0,75 par 100 kilos ; chicorées sèches 6 fr. au lieu de 3 fr. ; chicorée brûlée ou moulue, propre à la *consommation, 16 fr. au lieu de 8 fr.*

Obsèques de M. Rempler

Les obsèques de M. Rempler, ancien juge *d'instruction, juge à la 11e* chambre correctionnelle dont nous avons raconté la mort tragique, ont été célébrées, hier matin, à 10 heures.

La cérémonie a été des plus simples. Devant la maison mortuaire, 95, rue de Rennes, le cercueil a été placé sur un char de 4e classe qui disparaissait sous des couronnes nombreuses en *fleurs naturelles, dont deux portaient les ins*criptions suivantes : « les juges d'instruction à leur ancien collègue : le procureur de la Répu*blique et ses substituts à M. Rempler.* »

M. Trystram sénateur du Nord, beau-père du défunt, conduisait le deuil. Dans l'assistance, MM. Loubet, président du Sénat; Mazeau, président de la cour de cassation; Périvier, président de la cour d'appel; Manau, procureur général; Laurent, secrétaire général de la préfecture de police; Maxime Lecomte, Alfred Girard, Géry-Légrand, sénateurs ; Guillain, Cochin, Le Gavrian, l'abbé Lemire, Guillemin, députés; une délégation de juges et d'attachés au parquet de la Seine en robe, de nombreux magistrats, etc.

L'inhumation a été faite au cimetière du Sud (Montparnasse). Aucun discours n'a été prononcé.

A prospos de la fin malheureuse de M. Rempler nous croyons devoir reproduire le récit *d'un témoin du suicide*. Le voici :

« Vers onze heures, M. Rempler est venu vers moi, dans le couloir du greffe de la onzième chambre.

— A quelle heure se tient l'audience ? me demanda-t-il d'un ton naturel.

— Vous siégez donc aujourd'hui ?

— Oui, je recommence.

— Eh bien, M. le juge peut venir seulement vers midi cinq, midi dix.

— Merci.

Ce fut sa dernière parole. Brusquement, il enjamba le rebord d'une fenêtre *ouverte et se pré*cipita dans le vide.

Dans le même moment, une dame était apparue, à l'extrémité d'une galerie. Elle vit M. Rempler disparaître, et s'élança, en criant, *vers un employé qui passait. C'était Mme* Rempler, qui était venue au palais avec son mari.

*Le malheureux juge était tombé sur une toi*ture vitrée qui recouvre, au fond d'une cour intérieure, les ateliers des menuisiers, des serruriers et plombiers attachés au palais. Son corps avait percé en deux endroits la toiture, puis avait rebondi jusqu'au pied du mur.

Par les cris de Mme Rempler, par mes appels l'éveil fut donné. Des pompiers descendirent avec des échelles sur la toiture vitrée et retirèrent le corps, qui fut transporté immédiatement par des gardes du palais à l'Hôtel-Dieu. »

C'est *sous l'empire d'un accès de fièvre chaude* que M. Rempler a mis brusquement fin à ses jours. Sa santé, en effet, avait été, dans ces *dernières années, fortement ébranlée.*

Depuis cette époque, M. Rempler avait été longtemps malade, mais il s'était rétabli complètement. *Cependant, il avait demandé à être* déchargé des travaux et des soucis de l'instruction, et, tout récemment, le juge Lefresne avait été chargé de l'instruction à sa place. M. Rempler voulait se confiner dans sa charge de juge. C'était précisément la première fois, depuis son rétablissement, qu'il allait siéger.

Nominations officielles

Contributions indirectes. — M. Duriau, contrôleur à Nantes, est nommé inspecteur dans le dépar*tement du Nord, en remplacement de M. Bernard.*

Aux Archers

A l'occasion de son bi-centenaire la Compagnie des Chevaliers de l'Arc de Fontainebleau, fondée en 1698, organise un grand concours d'Arc dont la date est dès à présent fixée au dimanche 12 juin 1898.

A ce concours, qui promet d'être des plus brillants, sera annexé le premier championnat de France qui ait été organisé. Cette innovation, appelée à réunir un grand nombre d'archers, sera certainement appréciée des tireurs ; elle sera sans aucun *doute imitée dans d'autres villes les années suivantes.*

Les archers du Nord et du Pas-de-Calais, désireux de prendre part au concours de Fontainebleau l'an prochain sont priés de bien vouloir, dès à présent, faire connaître leur intention au capitaine de la Compagnie des Chevaliers de l'arc de Fontainebleau.

Il sera répondu à toutes demandes de renseignements complémentaires.

S'adresser à M. Cordier, capitaine des Chevaliers de l'Arc, Palais de Fontainebleau (Seine-et-Marne).

Chronique Locale

ROUBAIX

Funérailles de M. Van Mullen

C'est hier après-midi qu'ont eu lieu les funérailles civiles de M. Van Mullen, conseiller municipal.

On sait que M. Van Mullen est mort le 11 courant à l'âge de 37 ans, à l'Hôpital Sainte-Eugénie, de Lille, où il était en traitement. Son corps avait été ramené à Roubaix, lundi soir, à six heures.

Hier après-midi, dès 2 heures 1/2, un nombre considérable de curieux stationnaient devant la maison mortuaire, rue Pierre Motte, et à trois heures leur nombre s'est tellement accru que la police est obligée de les maintenir.

De différents côtés arrivent des groupes portant des couronnes, puis des délégations des Conseils municipaux de Croix et de Wattrelos.

A trois heures, le cortège se met en marche. Il remonte la rue Pierre-Motte, passe par la Grande-Place et suit la Grande-Rue jusqu'au cimetière ; il est composé comme suit :

Une délégation de la Libre pensée Valenciennoise, Les enfants de Voltaire, Le groupe l'« Insurgé » portant une couronne rouge avec cette inscription : *Le groupe l'Insurge, à notre ami César Van Mullen* ; le parti ouvrier avec une couronne portant l'inscription suivante : *A notre regretté camarade César Van Mullen*; une délégation du Conseil municipal de Croix, M. Desbarbieux, maire, en tête; une couronne avec ces mots : *Les ouvriers de la Coopérative la Paix*; des ouvriers de l'ébouage portant une couronne ; *La Libre Pensée*, puis le corbillard ; MM. Penant, Lombart, Carpentier et Wilfart, conseillers municipaux, tiennent les coins du poêle.

Derrière le corbillard arrivent : le conseil municipal de Roubaix avec M. Carrette, maire, en tête ; une délégation du conseil municipal de Wattrelos ; une délégation de la fanfare la Paix ; la famille, des amis, une délégation de l'octroi et une délégation de la Libre pensée de Lille.

Un train de marchandise qui avait déraillé entre Lille et Roubaix a retardé le passage des trains, et une délégation de la municipalité de Lille n'a pu arriver à temps pour la cérémonie.

*A quatre heures, le cortège, arrive au cime*tière. Sur la tombe, M. Carrette, maire, prononce un discours, au cours duquel il fait l'éloge du défunt et termine en lui adressant un dernier adieu. A son tour, M. Servais lui dit adieu au nom du Parti ouvrier.

Puis un membre de la Libre-Pensée de Lille vient prononcer un discours... politique et *adresse également à M. Van Mullen un dernier* adieu.

A quatre heures et demie la cérémonie est *terminée et le nombre considérable de person*nes qui s'étaient assemblées autour de la tombe se retirent lentement.

Funérailles d'un gymnaste

Au moment où la cérémonie des funérailles de M. Van Mullen, prenait fin, un autre enterrement avait lieu à quelques pas plus loin. C'était celui d'un *gymnaste*, M. Désiré Vernaert, demeurant, rue de l'Alouette, décédé à l'âge de 22 ans, à la suite d'un accident qui lui *était survenu en faisant du gymnase.*

La société de gymnastique du Blanc-Seau, la *Patriote*, dont il faisait partie, assistait à la *cérémonie*.

Un grand nombre d'amis avaient également tenu à l'accompagner jusqu'à sa dernière demeure.

Résultats d'adjudication

Hier après-midi, à deux heures et demie, dans l'une des salles de la mairie, il a été procédé à l'adjudication, aux plus offrants et derniers enchérisseurs, et après l'extinction de trois feux sans enchère, de l'occupation des boutiques de la Halle centrale et de la Halle au poisson pendant les années 1898, 1899 et 1900.

A propos d'une mort subite

Dans notre numéro d'hier nous avons parlé de la mort subite, Grande-Place, d'un lillois, M. Henri Delabarre, propriétaire.

La somme d'argent trouvée sur lui n'est pas de six cents francs comme nous l'avons dit, mais de quatre cents.

Le corps de M. Delabarre a *été conduit à* Lille, hier soir, *par les soins de* M. Deschamps, et remis à la famille.

En cour d'assises

Nos lecteurs se rappellent deux affaires qui pendant quelques jours ont fait le sujet de toutes les conversations : l'affaire d'avortement de *la rue St-Antoine* et la tentative de parricide de la rue Archimède.

Ces deux affaires vont passer devant la cour d'assises de Douai : Coralie Bonte, pour la première affaire, jeudi prochain, et Vermeulen, pour la seconde, vendredi.

Quelques mots sur l'Alliance française

L'*Alliance française*, fondée en 1884, se propose de propager la langue et l'idée françaises au dehors, de servir de liens entre les Français qui habitent l'étranger et de développer l'influence *française par tous les moyens possibles.*

Se basant sur cette vérité que la propagation de la langue est la clef des marchés extérieurs, *elle est l'avant-garde qui prépare le terrain et* crée des débouchés nouveaux à notre commerce et à notre industrie. En subventionnant les écoles de toutes confessions, du Levant et des pays nouveaux où le Français est enseigné, elle prépare des hommes qui seront plus tard nos amis et nos clients, car qui parlera le français aura des goûts et des habitudes à la française et deviendra le client de la France. Elle nous prépare aussi, pour nos maisons de commerce, des représentants sur lesquels nous aurons les renseignements les plus précis par les écoles où le français leur a été enseigné.

Si, au lieu de nous placer au point de vue *économique, nous nous plaçons au point de vue* patriotique et humanitaire, le but poursuivi par l'Alliance française est encore plus élevé. La France, *pendant des siècles*, a été à la tête de l'humanité dans sa marche vers le progrès et l'idéal, elle a fait siennes toutes les idées généreuses qui ont fait tressaillir les peuples, elle a versé jusqu'à son sang pour les faire prévaloir, mais c'est par la langue française qu'elle les a propagées.

Cette mission, la France ne peut l'abandonner aujourd'hui. L'Alliance française, pénétrée de ces vérités et poussée par ce devoir, veut faire connaître notre langue à tous les peuples qui ignorent encore notre civilisation : pour cela, elle a des comités d'action au dehors. En France, des comités de propagandes font appel à tous ceux *qui comprennent que notre pays* doit continuer sa marche en avant, elle fait appel à tous les Français, à toutes les Françaises.

Car ce qui est gravé dans le cœur de la femme est assuré de l'immortalité. Heureux le peuple chez qui la femme s'associe aux aspirations nationales, la victoire et l'avenir sont à lui.

Roubaix, dont l'existence et la prospérité *sont liées si intimement à notre expansion* hors frontière devait être un des centres les plus actifs de la propagande en faveur de l'œuvre de l'« Alliance Française ».

Le Comité de Roubaix recevra donc avec reconnaissance les adhésions de tous ceux qui voudront se joindre à lui, ainsi que les livres dont tant de personnes sont embarrassées et *qu'il enverra aux écoles des colonies étrangères subventionnées* par l'« Alliance Française ».

Les adhésions sont reçues par les membres du comité. Les livres peuvent être déposés rue des *Lignes, 17 (Ecole nationale de musique).*

Comité de Roubaix : MM. Ed. Ternynck, président ; Pierre Destombes, vice-président ; Paul Destombes, trésorier ; J. Koszul, *secrétaire général* ; A.-F. Dupont, secrétaire-adjoint ; E. Boulanger, A. Prouvost, V. Despatures, E. Dechenaux, E. Eeckman, membres.

∴

Rappelons que ce soir, M. Camille Guy, secrétaire du Conseil supérieur des colonies, fera, à huit heures et demie, dans le grand amphi*théâtre de l'Ecole Nationale des Arts industriels* une conférence publique sur : « L'alliance française et les intérêts français dans le monde. »

Union sociale et patriotique

M. Chatteleyn, avocat, fera ce soir, mercredi 15 courant, au Café Pandore, rue Pauvrée, une conférence sur le « Collectivisme et la Liberté ».

Cette conférence, sur invitation, *est faite sous le* patronage de l'« Union sociale et patriotique ».

La présidence d'honneur du « Choral Nadaud »

Nous apprenons que M. Albert Motte a accepté la *présidence d'honneur* que cette société lui avait offerte. Cette décision ne peut qu'augmenter le prestige que le « Choral Nadaud » s'était déjà acquis. La commission s'est rendue hier chez M. Albert Motte pour le remercier de son acceptation.

Société de géographie

Le Comité de la Société de géographie ayant eu connaissance que le jeudi était le jour des principaux cours des langues vivantes, et que pour ce motif, bien des jeunes gens n'avaient pu se faire inscrire, a décidé que le cours de géographie commerciale serait fait le lundi au lieu du jeudi.

Le second cours sera donc fait le lundi 20 décembre par M. Lefebvre, professeur, *à huit heures et demie*, dans une des salles de chez Pierre Catteau ; on pourra exceptionnellement se faire inscrire chez *M. O. Leburque, président*, 91, rue de la Gare, jusqu'au 18 courant, à midi, passé cette date, les inscriptions ne seront plus reçues.

Section des ivrognes

Les nommés : Gustave Haquette, âgé de 50 ans, demeurant rue du Moulin ; Amélia Noreck, âgée de 23 ans, sans domicile fixe ; Edouard Billiet, âgé de 35 ans, demeurant rue Ste-Elisabeth et Hector Fontier, âgé de 38 ans, demeurant rue Sully, ont été arrêtés pour ivresse et conduits au dépôt.

∴

Lundi soir, vers dix heures, les agents de service au troisième arrondissement, ont arrêté une jeune fille, Marie Masset, âgée de 25 ans, demeurant rue Ste-Elisabeth, 17, qui, étant ivre, avait brisé un carreau chez Mme Adèle Deleux, cabaretière, 25, même rue.

Un méchant toutou

Lundi *après-midi, un sieur Charles Vermersch*, passait rue de Lille, lorsqu'il se sentit pris par le bas de son pantalon qui se déchira. Se retournant alors il vit que c'était un petit chien, tenu en laisse par une demoiselle, qui venait de si bien le mordre. La propriétaire du chien a promis à M. Vermersch de le dédommager.

Club des Intimes

Dans sa réunion trimestrielle du 4 courant, le Club des Intimes, a procédé au renouvellement de son comité qui se trouve ainsi composé :

MM. Edouard Van de Meirssche, président ; Auguste Dhaene, fondateur, *commissaire général* ; Eugène De Lathauwer, directeur de la section chorale ; Louis Seghers, directeur de la section *symphonique* ; Lucien Hespel, secrétaire ; *Jules Havez*, secrétaire-adjoint ; Jules Dautricourt, *1er commissaire de fêtes* ; Arthur Tiberghien, 2e commissaire de fêtes ; Liévin Demoy, *commissaire de la section* gymnique ; Henri Wims, commissaire de la section chorale ; Paul Van de Meirssche, commissaire de la section symphonique ; C... M..., commissaire de la section dramatique ; Achille Debergue, garde matériel, porte drapeau ; André Dhaene, garde-robier.

Menus faits

Un rapport pour divagation de chien a été fait à la charge de M. Geldof, cabaretier, rue de la Chapelle-Carrette.

TOURCOING

Les femmes au triage

Voilà bien quatre mois que les trieurs de Tourcoing subissent un dur chômage, et ce n'est guère avant quelques semaines qu'on peut espérer une reprise sérieuse.

Or, c'est le moment qui a été choisi par un industriel de notre ville pour introduire des femmes dans ses ateliers, et ces femmes, qui viennent de Dorignies, près Douai, logent et prennent pension chez des congréganistes : les *Sœurs de la Présentation*, rue de la Cloche.

On nous dit même qu'une entente directe existe entre les sœurs susdites et les industriels qui emploient les femmes au triage, concernant le règlement de la pension de ces der*nières*.

Les ouvrières qui sont venues remplacer les trieurs toucheraient, en dehors de la combinaison, un salaire peu élevé.

On sait que dès le jour de l'introduction des femmes aux ateliers, les trieurs cessèrent le travail et se firent régler leur compte.

En présence de la menace qui pèse sur la corporation des trieurs, ceux-ci songent à prendre des mesures de défense très légitimes.

Le premier point à envisager est de reconstituer le syndicat corporatif, qui, à Tourcoing du moins, ne fonctionnait plus régulièrement.

Lundi soir, une réunion a été tenue à « l'Economie des Ménages ». Il y avait là environ 80 trieurs.

En l'absence des membres de l'ancienne commission syndicale on a formé un bureau parmi les membres présents.

Le président nommé a fait un exposé de la *question, a insisté sur la nécessité de réorga*niser le syndicat.

On a également envisagé les moyens de venir en aide aux ouvriers qui ont cessé le travail par suite de l'introduction des femmes dans leur atelier.

Cette question de l'emploi des femmes dans les triages de Tourcoing est importante, bien que celles-ci ne peuvent guère être employées au triage proprement dit, qui consiste, on le *sait, à établir des catégories distinctes de laine* dans une même toison.

Les femmes — comme elles sont employées à Dorignies — effectuent un tout autre travail bien moins délicat et qui n'exige pas de connaissances spéciales.

Elles prennent la laine *telle quelle* et la débarrassent des chardons et autres corps étrangers. *Les ouvriers qui exécutent ce travail* sont désignés sous le nom de *telqueleurs* qui vient *de tel quel*.

Il n'en est pas moins vrai que les femmes chargées de ce travail touchent un salaire inférieur à celui d'un homme qui l'exécuterait et c'est là le gros côté de la question.

Qui sait si demain l'on ne tentera pas d'initier les femmes au triage de la laine.

De gros patrons réactionnaires, d'accord avec des petites sœurs marchandes de soupe sont bien capables d'y songer y voyant chacun un intérêt.

C'est pourquoi les trieurs doivent s'unir et se concerter sérieusement dans l'intérêt de leur corporation.

Une grève de tireurs de cordes

Huit tireurs de cordes de chez M. Moulin-Pipart, fabricant de tapis, ont cessé le travail hier matin.

En voici la cause :

Samedi, une avarie se produisit à la machine *qui entraîna le chômage forcé des ouvriers pen*dant quelques heures.

Le temps perdu fut décompté sur le salaire des tireurs de cordes.

Or, lundi à l'effet de rattraper le temps perdu le patron fit travailler jusqu'à six heures au lieu, comme c'est la coutume ce jour-là, d'arrêter au goûter, à 4 h. 1/2.

Les trieurs demandèrent — *et c'est très natu*rel — à être payés de cette heure et demie supplémentaire.

On ne fit pas droit à cette demande et c'est pourquoi ils se sont mis en grève.

Nous aimons à croire que ce conflit sera promptement apaisé, étant donné surtout la très minime importance de la question pécuniaire.

L'Etat-civil du 14 Décembre

Il n'y a eu hier à l'Etat-Civil que deux déclarations de naissances, aucun décès et un mariage.

Médaille de Sainte-Hélène

Nous avons parlé, hier, d'une médaille de Ste-Hélène trouvée dimanche par M. Pierre Cau, au boulevard Gambetta. Cette médaille appartenait à M. Henri Vantsant, *rôtier, demeurant rue* d'Anvers, 97. Elle lui vient de son grand-père.

C'est le fils de M. Vantsant qui s'en était accaparé pour jouer et l'avait perdue.

Combats de coqs

Jeudi, à 5 heures, à la Brasserie Saint-Eloi l'*Alliance de la Gare* battra un deux de trois pour 50 fr. contre le *Cuirassier*. Le même jour, à 9 heures, un deux de trois morts pour 200 fr. entre deux de nos meilleurs amateurs. On y verra des sujets remarquables pour lesquels, en dehors du jeu, d'impor*tants paris sont déjà engagés.*

Avis militaire

Les réservistes de la classe 1883, sont invités à se présenter à la gendarmerie de Tourcoing, munis de leur livret militaire.

Wattrelos. — Samedi dernier, un vol assez important a été commis chez Mme Deroy, cabaretière, au Touquet. Pendant son absence on lui a volé : une broche en or, deux paires de boucles d'oreilles du même métal, une montre en argent, une pièce d'étoffe d'une dizaine de mètres et différents autres objets, le tout d'une valeur de 200 *francs environ.*

La gendarmerie de Wattrelos recherche les coupables.